

Développement construit : Décrivez le rétablissement de la République et ses principales réformes économiques et sociales de 1944 à 1946.

Introduction

En 1944, la France est libérée et dirigée par un gouvernement provisoire. Comment la République est-elle rétablie et quelles réformes économiques et sociales sont engagées ?

Partie I

En 1944, un Gouvernement provisoire de la République française dirigé par de Gaulle succède au régime de Vichy. Il rétablit l'ordre et la légalité républicaine en organisant l'épuration des collaborateurs avec l'occupant. Les libertés sont rétablies et l'élection d'une Assemblée constituante est organisée. Pour la première fois en 1945, les femmes votent aux élections.

Partie II

De grandes mesures sont adoptées sur la base du programme du Conseil national de la Résistance. De grandes réformes économiques sont mises en œuvre comme les nationalisations (énergie et banques par exemple) pour la reconstruction du pays sous la direction du commissariat au plan. Des réformes sociales voient le jour, comme la création de Sécurité sociale en 1945 afin de protéger les travailleurs contre les risques de la vie (santé, retraite, maternité...).

Conclusion

L'action du GPRF prend fin avec la naissance de la IV^e République en 1946. Le général de Gaulle démissionne après que son gouvernement provisoire a rétabli la démocratie et la République sous sa direction.

Développement construit : Expliquez l'importance du pouvoir présidentiel et son évolution de 1958 à 1981.

Introduction

À la faveur de la crise algérienne, le général de Gaulle revient au pouvoir et met en place une nouvelle Constitution en 1958. Quel pouvoir la constitution de la V^e République accorde-t-elle au président et comment évolue-t-il jusqu'en 1981 ?

Partie I

La Constitution de 1958 accorde d'importants pouvoirs au président de la République, renforcés par son élection au suffrage universel direct depuis la réforme de 1962 approuvée par référendum. Le président élu pour sept ans détient le pouvoir exécutif et s'appuie sur une solide majorité à l'Assemblée nationale. Chef de l'État et des armées, il nomme le Premier ministre et le gouvernement. Il peut consulter les électeurs par référendum, peut dissoudre l'Assemblée nationale et, en cas de crise grave, dispose des pleins pouvoirs selon l'article 16 de la Constitution.

Partie II

La crise de mai 1968 a contesté le pouvoir du général de Gaulle qui, par une dissolution de l'Assemblée, a pu y mettre un terme, mais démissionne en 1969. Ses successeurs Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing n'apportent pas de modifications à la Constitution. En 1981, pour la première fois de l'existence de la V^e République un président de gauche, François Mitterrand, est élu et gouverne avec la plénitude des pouvoirs présidentiels. La Constitution permet donc l'alternance politique entre droite et gauche.

Conclusion

La Constitution de 1958 a su s'adapter à l'alternance ainsi qu'aux périodes de cohabitation qui l'ont suivie. Depuis, le mandat présidentiel a été ramené à cinq ans sans toucher aux pouvoirs du président prévus par la constitution.

